

046 - BERTRAND - 13/10/2019 - 19H18

Sujet: [INTERNET] LETTRE PROJET EOLIEN BERSAC SUR RIVALIER

De : Michel BERTRAND <michel.bertrand0488@orange.fr>

Date : Sun, 13 Oct 2019 19:18:54 +0200 (CEST)

Pour : pref-enquete-publique <pref-enquete-publique@haute-vienne.gouv.fr>

Monsieur bonjour,

Vous trouverez ci-joint une lettre pour l'opposition au projet de parc éolien sur la commune de Bersac sur Rivalier.

Famille BERTRAND

LETTRE PROJET EOLIEN.pdf	Content-Type: application/pdf Content-Encoding: base64
---------------------------------	---

Michel BERTRAND
Christelle BERTRAND
Axel BERTRAND
Déborah BERTRAND
9 Villard
87370 Bersac sur Rivalier

Le 13 octobre 2019

A l'attention du Président de la Commission d'Enquête
du projet éolien sur la commune de Bersac sur Rivalier

Monsieur le Commissaire,

Par la présente lettre, nous venons vous confirmer notre opposition au projet de parc éolien sur la commune de Bersac sur Rivalier. Nous ne comprenons pas l'installation de ces éoliennes sur notre commune alors que nous sommes dans une région les moins venteuse de France et de plus dans un couloir de migration avicole où il passe plusieurs millions d'oiseaux chaque années. Il serait judicieux d'avoir ce genre de projet d'implantation dans des zones déjà affectées par l'industrialisation ou à proximité des autoroutes.

Nous habitons le village de Villard situé à proximité du projet d'implantation où nous aurons une vue directe sur le projet (environ 1,5 kilomètres), nous sommes venus habiter ici il y a 27 ans pour la beauté des paysages et sa tranquillité, nous avons restauré une ancienne ferme. Si malheureusement ce projet venait à aboutir, notre cadre de vie en serait affecté et notre maison serait fortement dévalorisée. Les nombreux touristes qui viennent en vacances dans notre région pour sa tranquillité, sa verdure et sa beauté ne voudront plus venir si ce projet abouti avec la pollution sonore et visuelle qu'il va engendrer.

Aujourd'hui, ont nous impose ce parc éolien qui va rapporter très peu aux habitants de la commune car la majorité des bénéfices ira à la capitale régionale qui est Bordeaux et aux promoteurs qui ne sont même pas en France. Je me permet de vous rappeler que la durée de vie d'une machine est de 15 à 20 ans. Aujourd'hui les sociétés qui nous promettent monts et merveilles ne seront plus là au moment du démantèlement qui à un coût d'environ 250 000€ par machine qui sera une fois de plus à la charge du contribuable, quand aux masses de béton qui seront là pour l'éternité.

Il me semble qu'il serait plus raisonnable pour l'environnement, l'avenir des générations futures et l'intérêt de tous d'étudier des solutions plus écologiques et adaptées à nos paysages, par exemple, des panneaux solaires.

Dans certains pays comme l'Allemagne ou des champs entier d'éoliennes ne tourne plus pour cause de non-rentabilité, ou aux États-Unis où l'ont commence à démonter des éoliennes pour manque de rendement.

Pour tous ces motifs, nous vous serons obligés de bien vouloir formuler un avis défavorable au projet.

Veuillez recevoir, Monsieur Le Commissaire Enquêteur, nos salutations les plus distinguées.

Famille BERTRAND